



RÈGLEMENT DE LA COUPE DU GARD U17M SENIORS FEMININS ET MASCULINS

Saison
2017/2018

Article 1 – Préambule.

Le comité départemental du Gard organise une « Coupe du Gard » qui complète le championnat départemental pour les catégories Séniors Féminins et Séniors Masculins.

Le règlement sportif du Comité Départemental du Gard est appliqué dans sa totalité. Pour tout point de litige non prévu dans le règlement sportif départemental, c'est le règlement fédéral FFBB qui fait foi.

Article 2 – Règles de participation des équipes et des joueurs.

Cette compétition est facultative, les équipes souhaitant y participer devront s'inscrire avant le 9 Octobre 2017.

Pour cette saison, la compétition débutera en huitièmes de finale et sera donc limitée à 16 équipes dans chaque catégorie.

Pour respecter le nombre maximal d'équipes, les principes ci-après seront appliqués :

-1°) Engagements limités dans un premier temps à une équipe par club et par catégorie.

Les clubs qui souhaiteraient engager plusieurs équipes devront le préciser sur l'imprimé d'engagement de cette première équipe. La Commission Sportive étudiera ces demandes en fonction des éventuelles places disponibles.

-2°) Si le nombre d'engagements dans une catégorie devait être supérieur, les 16 premières équipes inscrites seraient retenues.

-3°) Si le nombre de 16 équipes n'est pas atteint, la Commission Sportive étudiera les demandes d'engagements supplémentaires reçues afin d'atteindre ce nombre. Dans ce cas, les clubs qui auront plusieurs équipes dans la même catégorie devront personnaliser ces équipes*.

-4°) S'il n'est pas possible d'atteindre les 16 engagements, un certain nombre de matchs seront joués, sur la journée prévue pour les huitièmes de finale, de façon à qualifier 8 équipes pour le tour suivant (quarts de finale).

-5°) Si le nombre d'engagements est inférieur à 8, la compétition sera annulée pour cette catégorie.

Deux niveaux de jeu sont possibles : niveau « Région » et niveau « Département ».

Le niveau sera « Région » si ne serait-ce qu'un des joueurs est « brûlé » dans une équipe évoluant en championnat « RM2 ».

Le niveau sera « Département » dans les autres cas.

Tout joueur évoluant ou ayant évolué ne serait-ce qu'une fois en équipe « pré-nationale » ne pourra pas participer à la coupe du Gard.

Les clubs pourront constituer leurs équipes librement et changer cette composition d'un tour à l'autre

Le niveau des équipes sera déterminé à chaque match (cf art. ci-après).

**Cas particulier d'un club ayant plusieurs équipes dans une même catégorie : dans ce cas les équipes devront être « personnalisées » dès le premier tour et pour toute la durée de la compétition.*

Article 3 – Déroulement de l'épreuve, lieu des rencontres.

La coupe se déroule par élimination directe.

La constitution des rencontres se fait par tirage au sort intégral.

La rencontre se déroule sur le terrain du premier tiré.

Le tirage au sort est fait pour chaque tour de la compétition.

Lorsque la salle du groupement sportif recevant est indisponible, après accord des deux équipes et de la Commission Sportive, la rencontre peut se dérouler dans la salle du groupement sportif adverse.

Si un club dispose de deux équipes d'une même catégorie qualifiées en ¼ de finale, elles se rencontrent automatiquement et au plus tard en ½ finale.

Les finales ont lieu sur un terrain déterminé par le comité, après appel à candidatures en début de saison.

Article 4 – Programmation des rencontres. Changement de date et d'heure des rencontres.

Les dates des rencontres sont arrêtées pour l'année en début de saison par la Commission Sportive.

Si, pour des raisons de calendrier le gymnase n'est pas disponible et si les 2 clubs sont d'accord, les rencontres peuvent être programmées en semaine ou un autre week-end (mais obligatoirement avant le tour suivant).

Ces changements doivent se faire en respectant les procédures de dérogation prévues dans le règlement sportif du Comité du Gard.

Pour toute rencontre non jouée à la date du tour qualificatif, le club responsable aura match perdu par forfait.

Article 5 – Handicaps pour les équipes jeunes et séniors existantes.

En cas de match entre équipes de niveaux différents, l'équipe de niveau « Région » subit un handicap de 5 points.

Article 6 – Feuille de match : e-marque.

La feuille de match utilisée est la même que pour n'importe quelle rencontre de championnat ou de matchs amicaux.

On utilisera exclusivement le logiciel e-marque fourni par le FFBB.

En cas de match entre équipes de niveaux différents, les 5 points de handicap sont saisis par le marqueur avant le début de la rencontre au compte du capitaine de l'équipe « Département ». Ces 5 points sont également affichés au tableau de marque.

La feuille de marque devra être transférée par la procédure FBI dans les délais prévu au règlement sportif du Comité.

La Commission Sportive se chargera de vérifier l'intégralité de la feuille de marque et notamment l'exactitude du niveau déclaré pour les équipes.

Article 7 – Candidature à l'organisation des finales.

Les groupements sportifs souhaitant organiser cet événement devront poser leur candidature par écrit auprès du Comité.

L'attribution se fera en réunion du bureau directeur de Comité.

Article 8 – Frais d'arbitrage.

Ils sont à la charge des deux groupements sportifs concernés par la rencontre.

Le Comité Départemental du Gard de Basket-ball prendra en charge les frais d'arbitrage pour les finales uniquement.

Article 9 – Dispositions diverses.

Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par le bureau du Comité.